

Bordeaux, le 14 juin 2022

**Référence : Développement d'un projet innovant sur le Pôle mécanique de la Haute Saintonge**  
**Objet : Lettre d'intention – Convention entre BayWa r.e. et la Communauté des Communes de la Haute Saintonge pour le développement d'un projet ambitieux et innovant sur le Pôle mécanique de La Génétouze**

Monsieur le Président,

Vous avez lancé en septembre 2021 une procédure d'appel à manifestation d'intérêt (ci-après l'« **AMI** ») pour le développement d'une centrale photovoltaïque sur le foncier intercommunal du Pôle mécanique de la Haute Saintonge au sol. Notre société, BayWa r.e. France, s'est portée candidate en formulant plusieurs engagements dans sa réponse à l'AMI. Le 12 mai 2022, la Communauté des Communes de la Haute Saintonge (ci-après la « **Communauté de Communes** ») nous informait que BayWa r.e. France avait remporté l'AMI.

Dans ce contexte, BayWa r.e. France développera un projet de centrale photovoltaïque au sol sur le foncier intercommunal du Pôle mécanique de la Haute Saintonge (ci-après le « **Projet Solaire** »), associé à un projet de stockage d'énergie sur site (ci-après le « **Projet de Stockage** »). Outre le Projet Solaire et le Projet de Stockage, BayWa r.e. France s'est associé au producteur d'hydrogène renouvelable et écologique Lhyfe qui développera un projet de structuration d'une filière hydrogène locale aboutissant à la construction d'une unité de production d'hydrogène renouvelable directement connectée au Projet Solaire (ci-après le « **Projet Hydrogène** »).

Il est ainsi convenu entre BayWa r.e. France et la Communauté de Communes, comme indiqué dans notre réponse à l'AMI, d'engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre des points suivants :

- La signature entre BayWa r.e. France et la Communauté de Communes d'une promesse de bail autorisant BayWa r.e. France à engager des études pour le développement du Projet Solaire, du Projet de Stockage et du Projet Hydrogène, en vue de la signature dans les meilleurs délais d'un bail emphytéotique sur l'assiette de la parcelle d'implantation retenue pour les trois projets précités. Cet accord prévoira notamment la cession d'une partie du foncier à destination du porteur du Projet Hydrogène en cas de faisabilité confirmée de ce dernier ;
- Durant la phase de développement du Projet Solaire (au plus tard avant le dépôt des demandes d'autorisations administratives), la mise en œuvre d'une étude de territoire portée par la société Lhyfe<sup>1</sup>,

<sup>1</sup>Lhyfe est une entreprise nantaise, créée en 2017 par Matthieu Guesné, dont l'objectif est de produire de l'hydrogène vert, c'est-à-dire dont les émissions de dioxyde de carbone et de polluants associées sont réduites.

Plus d'informations sur <https://fr.lhyfe.com/>

partenaire de BayWa r.e. France sur le Projet Hydrogène, sur la création d'un écosystème Hydrogène visant à l'identification et la sécurisation d'usages associés à la consommation d'hydrogène sur un périmètre à définir avec la Communauté de Communes (ci-après l' « **Etude Hydrogène** »). L'Etude Hydrogène définira des objectifs chiffrés de débouchés, et proposera des lettres d'engagement ou contrats de consommateurs locaux – parmi lesquels la Communauté de Communes – détaillant des intentions chiffrées de volumes de consommation. A toutes fins utiles, il est précisé que BayWa r.e. France et Lhyfe ne peuvent pas s'engager sur les résultats de l'Etude Hydrogène à réaliser par Lhyfe ;

- A l'issue de l'Etude Hydrogène, la proposition par BayWa r.e. et Lhyfe d'une solution de production d'hydrogène dimensionnée en fonction des résultats de l'Etude Hydrogène, soit sur un démonstrateur, soit sur une unité de production développée, construite et exploitée par la société Lhyfe, visant à déployer les usages hydrogène identifiés sur le territoire de l'Etude Hydrogène ;
- La proposition par BayWa r.e. France à la Communauté de Communes et/ou à la SEM Energies Midi Atlantique et/ou toute autre société d'économie mixte du territoire, d'entrer au capital de la société de projet Solaire et Stockage à sa création à hauteur de maximum 10% ;
- Une fois les autorisations administratives nécessaires à la construction et à l'exploitation du Projet Solaire obtenues et purgées de tout recours, la discussion entre BayWa r.e. France et la Communauté de Communes sur la possibilité de vendre l'énergie produite par la centrale photovoltaïque à la collectivité, en répartition et sans concurrence avec la vente éventuelle d'énergie à la société Lhyfe dans le cadre du Projet Hydrogène ;
- Une fois les autorisations administratives nécessaires à la construction et à l'exploitation du Projet Solaire obtenues et purgées de tout recours, la proposition par BayWa r.e. France, en marge du Projet Solaire, et dans une optique de mutualisation, d'une solution de raccordement au bénéfice du circuit automobile pour le rechargement simultané des véhicules de course électriques sur le Pôle mécanique de la Haute Saintonge ;
- Une fois que le Projet Solaire et Stockage sera prêt à construire, le choix pour la Communauté de Communes et/ou tout autre co-actionnaire minoritaire impliqué dans le développement du projet (SEM Energies Midi Atlantique et/ou toute autre société d'économie mixte du territoire), de sortir du capital en cédant ses parts à prix de marché à BayWa r.e. France, ou de rester au capital de la société de projet en phase de construction et/ou d'exploitation, moyennant une participation aux fonds propres de la société de projet, à hauteur de sa participation.

Etant ravis de pouvoir lancer ce projet ambitieux de territoire ensemble, nous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées,

BayWa r.e. France SAS



\_\_\_\_\_  
Céline TRAN  
Directrice Générale

\_\_\_\_\_  
Manon DUPRAT  
Responsable Régionale

Bon pour accord,

La Communauté de communes de la Haute Saintonge, représentée par Monsieur le Président Claude BELOT, habilité par la délibération du Conseil Communautaire en date du .....